



Conseil Communautaire du 9 mai 2023

Délibération n°2023-62

Thème :
Social

Objet :
**Centre social
intercommunal : tarifs
2023-2024**

Pôle :
**Cohésion sociale et
territoriale**

Nombre de conseillers
En exercice : 36
Présents : 32

Nombre de pouvoirs : 2

Le 9 mai 2023 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 3 mai 2023 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Éric PEYTHIEU, Claire BARNÉOUD, Richard NUSSBAUM, Christian JULLIEN, Annie ASTIER CONVERSET, Jean-Marc CHIAPPONI, Elisa FAURE, André MARTIN, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Thomas SCHWARZ, Francine DAERDEN, Jean-Franck VIOUJAS, Jean-Pierre PIC, Jean-Marie REY, Muriel PAYAN, Guy HERMITTE, Françoise LECOZ BEY suppléante de Claudine CHRÉTIEN, Pierre LEROY, Vincent FAUBERT, Corinne CHANFRAY, Nicolas GALLIANO, Marine MICHEL, Emeric SALLE, Gilles PERLI, Thierry AIMARD, Olivier FONS, Sébastien FINE, Jean-Pierre MASSON, Patricia ARNAUD.

Étaient représentées :

Catherine VALDENNAIRE donnant pouvoir à Michèle SKRIPNIKOFF
Emilie DESMOULINS-GENOUX donnant pouvoir à Claire BARNEOUD.

Absente excusée :

Catherine BLANCHARD.

Absent :

Gabriel LEON.

Secrétaire de séance :

Marine MICHEL

Rapporteur : Elisa FAURE

Madame la Conseillère déléguée ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-1
- VU** la décision préfectorale n°05-2022-12-19-00001 du 19 décembre 2022 arrêtant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais ;
- VU** l'avis favorable du Bureau Exécutif du 28 avril 2023 ;
- VU** l'avis favorable de la commission Cohésion sociale et territoriale du 2 mai 2023 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'approuver les tarifs applicables à compter du 1^{er} juillet 2023 ;

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Confirme, à partir du 1^{er} juillet 2023, le maintien des tarifs établis comme suit :

Quotient Familial	1 enfant présent		2 enfants présents		3 enfants présents	
	½ journée	Journée	½ journée	Journée	½ journée	Journée
De 0 à 550	3 €	6 €	3 €	6 €	3 €	6 €
De 551 à 700	3,90 €	7,80 €	3 €	6 €	3 €	6 €
De 701 à 850	4,80 €	9,60€	3,90 €	7,80 €	3 €	6 €
De 851 à 1000	6 €	12 €	4,80 €	9,60€	3,90 €	7,80 €
De 1001 à 1200	8,90 €	17,80 €	6 €	12 €	4,80 €	9,60€
De 1201 et +	9,30 €	18,60€	8,90 €	17,80 €	6 €	12 €
Repas						
Briançon et Villard St Pancrace	5,30 €					

- Approuve la grille tarifaire des activités Jeunes (12-18 ans) du centre social intercommunal applicable à compter du 1^{er} juillet 2023, comme suit :

Quotient Familial	Sortie A	Sortie B	Sortie C	Sortie D
De 0 à 500	2,00 €	7,00 €	14,00 €	25,00 €
De 501 à 700	3,50 €	8,50 €	16,50 €	26,50 €
De 701 à 850	4,00 €	9,00 €	18,00 €	27,00 €
De 851 à 1000	5,50 €	11,50 €	20,00 €	29,00 €
De 1001 à 1200	8,50 €	12,50 €	22,00 €	30,00 €
De 1201 et +	10,50 €	13,50 €	25,00 €	32,00 €

Repas	5,30 €
-------	--------

Adhésion annuelle Du 1 ^{er} juillet N au 30 juin N+1	10 €
--	------

Un accueil libre pour les jeunes, sur la base d'une inscription à l'année.

Les tarifs des sorties correspondent, à titre d'exemple à :

- Sortie A (inférieur à 7€) : Piscine, patinoire, cinéma Eden
- Sortie B (entre 7 € et 14 €) : Cinéma Cosmo, Lac d'Eygliers (train)
- sortie C (entre 14 € et 25 €) : Bowling, Gap (train), théâtre
- sortie D (entre 25 € et 30 €) : Evènements culturels et sorties hors territoire

- Précise que ces tarifs s'appliqueront pour l'année scolaire 2023 -2024 et suivantes et pourront être modifiés par une nouvelle délibération du conseil communautaire.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits

Pour copie conforme
Le Président,

Arnaud MURGIA



Date de publication : 16 MAI 2023

Date de Transmission au contrôle de légalité :

16 MAI 2023

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.